

2019.07-31-03

Communauté de Communes
Avre Luce Noye



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 49

· dont suppléés : 6

Membres représentés : 11

Votants : 60

Date de la convocation

25 juillet 2019

Secrétaire de séance :

Marie-Gabrielle HALL

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 31 juillet à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à Morisel, sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MICHELIN (suppléante de M. LECONTE), PREVOST, BLIN, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), WU, HALL, ROUX, PETIT, NANSOT
Messieurs AUBRY, AMARA, DURAND, COTTARD, DESROUSSEAU, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, BLONDEL (suppléant de M. DOUCHET), MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, DOVERGNE, BINET, PALLIER, CRETEL (suppléant de M. SURHOMME), BEAUMONT, LEVASSEUR, TEN, DEPRET, DUTILLEUX, JUBERT, VERMEIL, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, LAMOTTE, GAUMONT, VAN DE VELDE, LAMBERT (suppléant M. DALRUE), DRAGONNE, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE, M. LEFEVRE (suppléant de M. CLEMENT)

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DAIGNY de Mme MAILLART, Mme MARCEL de M. BARRE, M. CAPELLE de Mme ATTAGNANT, M. LEVASSEUR de M. HEBERT, M. DRAGONNE de M. CARON, M. JUBERT de M. HENNEBERT, M. BEAUMONT de Mme FLAMANT, Mme HALL de Mme BLONDEL, M. GAUMONT de Mme LEFEBVRE, Mme ROUX de M. REMY, M. MOURIER de M. LEROY

● Absent(e)s :

Madame MARSEILLE,
Messieurs FRANCELLE, POTTIER, VAN GOETHEM, PICARD, BIECKENS, LOGEART

● Excusé(e)s :

Mesdames MAILLART, ATTAGNANT, FLAMANT, BLONDEL, LEFEBVRE
Messieurs BARRE, DOUCHET, HEBERT, SURHOMME, CARON, HENNEBERT, REMY, CLEMENT, LEROY

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX – CONSEIL DEPARTEMENTAL – PÔLE SOCIAL

RAPPORT DE Monsieur Alain DOVERGNE, Président de la CCALN

Dans le cadre de la refonte du réseau de permanences médico-sociales réalisées hors des locaux départementaux, et dans un souci de maintenir la présence des services médico-sociaux à Ailly Sur Noye (la MDSI se trouvant à Moreuil),

Compte tenu du non-aboutissement du Pôle social à l'Espace Jean Fournier à Ailly sur Noye, espace actuel de la tenue des permanences, il y a lieu, compte tenu des disponibilités du patrimoine intercommunal bâti de la CCALN, de proposer une alternative à cet accueil des services du Conseil départemental de la Somme.

Pour rappel, il s'agit de permanences sociales (assistants sociaux polyvalents, conseillers en économie sociale et familiale, référents RSA) et de consultations PMI (médecins, sages-femmes, infirmières) et de consultations de conseillères conjugales et familiales), qui se déroulent essentiellement sur rendez-vous.

Envoyé en préfecture le 01/08/2019
Reçu en préfecture le 01/08/2019
Affiché le
ID : 080-200070969-20190801-2019073103-DE

Après en avoir délibéré à la majorité,

(Pour : 54, Contre : 2 : Messieurs Amara et Durand, Abstentions : 4 : Mesdames Marcel et Saint-Quentin, Messieurs Aubry et Barré)

le Conseil Communautaire :

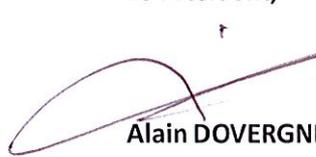
- › Entériner la convention de mise à disposition de locaux au Pôle social d'Ailly sur Noye, avec le Conseil départemental de la Somme, aux fins d'y organiser les permanences sociales et/ou PMI, conformément aux dispositions figurant en annexes (Convention – Annexe 1 : Cahier des charges relatif à la réalisation des permanences de la Direction générale Solidarité et Insertion hors des locaux départementaux – Annexe 2 : Cahier des charges complémentaire relatif à la mise en œuvre des activités de la Protection Maternelle Infantile en dehors des locaux départementaux)
- › Autorise le Président de la CCALN et le Vice-Président Action sociale à signer la convention et les documents se rapportant à cette décision.

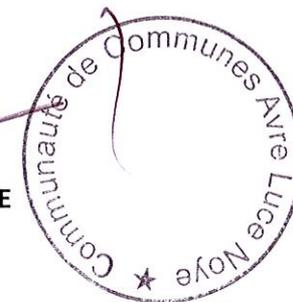
POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 31 juillet 2019

à MORISEL

Le Président,


Alain DOVERGNE



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 01/08/2019

Affiché le